

Dans moins d'un mois, la découpe du Groupe va entraîner la disparition de l'Établissement de Lardy en tant que tel. 650 salariés Renault et des centaines de sous-traitants vont se retrouver dans la filiale Ampere SAS, 170 salariés Renault et les sous-traitants liés vont rester dans le giron de Renault SAS et 5 salariés Renault vont basculer dans la sous-filiale Ampere Software Technology.

Cette opération boursière a été validée par la CFDT au niveau central lors du CCSE de novembre 2022 (la CFE-CGC et FO s'abstenant, la CGT votant contre). Quant à la disparition de l'Établissement de Lardy et de son CSE, elle a été validée par la signature de l'accord « Dialogue Social » le 11 septembre 2023 par la CFDT, la CFE-CGC et FO. La CGT seule s'y est opposée.

Nous proposons dans ce tract notre analyse sur le futur de Lardy, quelques semaines avant la date du 1^{er} novembre qui marquera donc un changement majeur. Ni oraison funèbre, ni conte de fées, ce bilan réaffirme la position claire de la CGT, quelle que soit la politique de division de la direction :

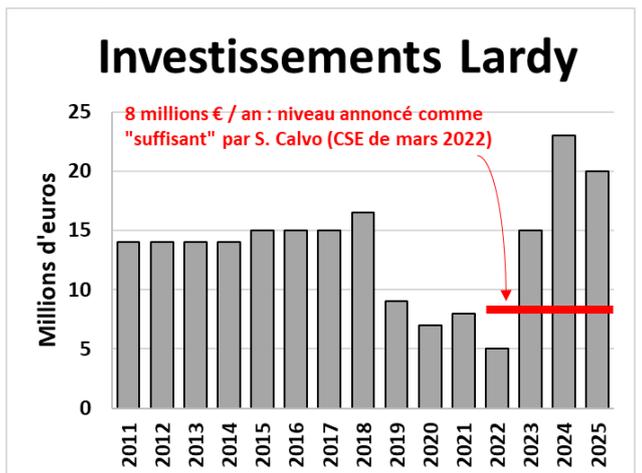
Salariés Renault, Ampere et prestataires, tous unis, tous solidaires !

Enfin des investissements en hausse à Lardy : la réalité nous donne raison ! Il faudra bien plus que 8 millions € par an pour remettre le site à niveau (montant pourtant annoncé comme « suffisant » par S. Calvo en mars 2022)

Le plan drastique d'économies Renault de 2019 a touché de plein fouet le site de Lardy. Le montant moyen des investissements de 15 millions € par an a été brutalement divisé par 2.

Dès le début, les élus CGT ont dénoncé cette politique purement financière et court-termiste alors même qu'on nous annonçait la « grande » transformation forcée de Lardy vers l'électrique, accélérée par la délocalisation complète des activités Thermiques et Hybrides vers l'Espagne et la Roumanie.

Cette cure d'austérité aura duré 4 ans (2019 à 2022) : elle se mesure déjà au nombre de bancs et de moyens d'essais à l'arrêt du fait des problèmes de maintenance et/ou de mise à jour (le banc Perco ne fait plus de chaud, le banc Alti ne montait plus en altitude, les bancs à rouleaux sont régulièrement en panne...). Nous en mesurerons également les conséquences à moyen terme au moment où tout le monde nous annonce l'arrivée massive des constructeurs chinois sur le marché européen. Les commentateurs soulignent leur avance technologique et en termes de coûts de fabrication grâce à 10 ans d'investissements dans l'électrique : nos directeurs avoueront-ils que leur politique n'était pas la bonne ? Ou continueront-ils d'être dans le déni, comme S. Calvo qui déclarait encore lors du CSE de mars 2022 quand nous l'alertions sur la faiblesse des budgets 2019-2022 :



Mme CALVO.- Les 15 M€ c'était une période exceptionnelle pour se remettre à niveau sur l'Euro6. On ne va pas investir 15 M€ s'il n'y a pas besoin d'investir 15 M€.

Mme CALVO.- Laissez-moi parler s'il vous plaît. On continue à investir à hauteur au moins de 8 M€ par an sur Lardy, ce qui est très important. En aucun cas, il n'y a une baisse d'investissements.

Mars 2022 : S. Calvo défend encore un budget d'investissements divisé par 2, en dépit de toute logique (extrait minutes CSE)

En tout cas, la direction démontre par les faits que cette politique n'est pas viable : le budget 2023 devrait retrouver le niveau de celui de 2015-2018 et augmenterait même en 2024-2025. Il était temps !

Pour les nouveaux bancs et moyens d'essais, de bonnes nouvelles et des... mauvaises !

Le laboratoire de chimie des batteries est acté, son budget vient en plus des budgets indiqués précédemment. Le budget d'investissements en hausse va permettre de construire de nouveaux bancs moteurs Electriques, Electronique de Puissance, batteries ou de les actualiser.

Mais tout n'est pas rose et il faut vraiment chausser les lunettes de la CFDT pour crier victoire. Ainsi, l'annonce dans leur dernier tract d'un « nouvel avant-projet » lancé pour « *un labo complémentaire destiné aux essais abusifs de cellules et modules de batteries* » est **fallacieuse**. Il ne s'agit rien de plus qu'une activité originellement prévue dans le laboratoire de chimie et qui ne pourra y être assurée pour des raisons de sécurité. La direction elle-même l'a présenté de cette façon en CSE sans dire à aucun moment qu'il s'agissait d'une nouvelle activité.

Il n'y a donc que la CFDT qui est capable de multiplier les « avant-projets » comme d'autres multipliaient les pains ! De notre côté, nous analysons des faits, nous ne racontons pas des contes de fées...

D'autant plus qu'une décision particulièrement négative se concrétise : le début de la « **location à la découpe** » **du nord du site** avec l'officialisation du contrat d'utilisation du L48 par la société SERMA.

Cette société louera le bâtiment pendant au moins 7 ans (avec exclusivité des essais pour Renault pendant 3 ans au moins) et investira dans le bâtiment pour y installer des moyens d'essais pour essais abusifs sur les batteries (immersion, court-circuit, surcharge et surdécharge et tour de chute). Mais, alors que cela n'avait jamais été évoqué, SERMA y construira aussi **3 bancs Electronique de Puissance et 1 banc moteur double sortie**. Pourquoi reproduire au nord du site, par une entreprise extérieure, les mêmes outils que ceux développés par Renault dans la partie Sud ? A part pour mettre déjà en concurrence les salariés entre eux !

Très clairement, tous ces moyens d'essais auraient dû être réalisés par Renault. Les bâtiments du nord du site ont été (ou vont être) vidés parce que les activités Thermiques et Hybrides sont délocalisées, Renault aurait dû les remplacer par des activités Electriques, ce qui aurait permis de proposer des reconversions à tous les salariés actuels. **Malheureusement, Renault utilise la transition vers l'électrique pour aller encore plus loin dans sa logique d'externalisation et de sous-traitance.** La direction a beau nous dire qu'une partie de ces essais étaient réalisés par SERMA à Pessac et qu'ils seront maintenant faits à Lardy ou que SERMA est « franco-français » (on se demande ce que cela change !), nous voyons dans ces choix une volonté criante d'affaiblir le collectif de travail en refusant les reconversions aux salariés actuels et en divisant encore les travailleurs entre différents statuts.

Pour les reconversions, on est très loin du compte !

Faisons le bilan avec les informations actuelles : le laboratoire de chimie des batteries concernera une quinzaine de salariés et l'orientation actuelle de la direction est de rapatrier à Lardy tous les salariés du Technocentre qui travaillent déjà sur le sujet. Reconversion : **0 pour les salariés actuels de Lardy.**

Le campus EV, qui n'a toujours aucune réalité, n'entraînera aucune création d'emploi à Lardy, peut-être tout juste 1 ou 2 personnes chargées des aspects administratifs. Reconversion : **0 pour les salariés actuels de Lardy.**

L'installation de SERMA au L48 pour des essais abusifs sur batterie mais aussi pour des essais Electronique de Puissance et moteur Electrique : une quinzaine de salariés sous contrat SERMA. Reconversion : **0 pour les salariés actuels de Lardy.**

Il y a certes des mobilités des bancs thermiques vers les bancs électriques, des passages d'activités thermiques/hybrides vers des activités électriques à l'Algo, la DEA-MU ou la MAP. Mais il n'y a toujours pas le plan global de reconversion qui permettrait à tous d'y voir plus clair et d'éclairer une ambiance bien morose.

Des embauches supplémentaires pour « donner de l'oxygène »

Le directeur de la DEA-M, Ph. Brunet, l'a dit lui-même lors du All-Staff Meeting de la semaine dernière : la situation n'est plus tenable sans embauches : « on a besoin d'oxygène ». Nous pourrions lui demander qui est donc en train de nous asphyxier après 2 RCC qui ont conduit à plusieurs milliers de départs chez Renault !

Il n'en reste pas moins qu'après une « vaguelette » de 4 embauches en début d'année (3 effectives), 13 embauches devraient suivre à Lardy (toutes à la DEA-M). C'est toujours positif même s'il y a déjà eu 7 ruptures conventionnelles et 13 démissions à Lardy depuis le début de l'année...

Comme on peut le voir, il va enfin y avoir des investissements substantiels sur le site. Cela indique que la direction veut y construire un avenir. Nous pensons que la force de nos alertes dès 2020 ainsi que la mobilisation construite en 2022 par le collectif MERL (Maintien des Emplois Renault Lardy) a contribué à cette situation.

Mais tout cela est fragile et les questions de reconversion sont loin d'être réglées. Nous ne faisons pas partie des illusionnistes qui vous disent « votez pour nous et nous nous occuperons du reste en négociant (dans l'ombre !) avec la direction ». Pour faire entendre la voix des salariés, il faut pousser à l'implication de chacun et aider à l'organisation collective. C'est ce que nous continuerons à faire pour défendre les intérêts des travailleurs de Renault, d'Amperé et des entreprises sous-traitantes.

Activités sociales CSE :

Lardy poursuit jusqu'à la mise en place du CSE Ampere

Lors du CSE de Lardy, les organisations syndicales se sont positionnées sur le futur des Activités Sociales et Culturelles pendant la période transitoire avant la mise en place du CSE Ampere (pas avant février 2024). Cela concerne donc les salariés de Lardy qui basculent chez Ampere au 1er novembre 2024 mais aussi, pour certaines activités, ceux qui restent Renault. Nous rappelons que c'est la direction générale qui, par son projet de découpe du groupe, introduit tous ces bouleversements.

A la CGT, nous sommes contre la division des travailleurs, Renault, Ampere ou prestataires. Sur la question des ASC comme sur les autres, nous n'accompagnons pas la politique du « diviser pour mieux régner » du patronat mais nous défendons avant tout les intérêts des salariés.

Comme vous avez pu le voir à travers les mails du CSE, un certain nombre d'activités ont été maintenant lancées ou vont l'être pour 2024 (Séjours proposés par le CSE, séjours enfance et Journées récréatives, Billetterie, Sections du CSE et COSRL animations). Toutes ces activités ont été lancées car les délais d'inscription étaient dépassés au CSE du Technocentre ou pour des raisons de proximité.

Pour les salariés qui restent Renault, c'est au 1^{er} novembre qu'ils vont passer sous la responsabilité du CSE du Techno. Un certain nombre d'activités que nous avons lancées leur sont encore ouvertes à Lardy, mais pour d'autres et en particulier le Tourisme, ils vont bénéficier des activités de leur nouveau CSE.

Pour les salariés Ampere, il restait aux élus CSE une décision à prendre afin de pouvoir poursuivre les autres activités notamment le Tourisme dossiers individuel :

- soit en les déléguant au CSE du Technocentre /- soit en les gérant par une commission de transfert à Lardy en attendant que le CSE Ampere soit mis en place suite à des élections au 1^{er} trimestre 2024.

Déléguer les dossiers tourisme au CSE Techno revient à appliquer dès janvier 2024 les règles de subventionnement du Technocentre.

Le premier réflexe de beaucoup, c'est de se dire qu'il y a plus « d'argent » au CSE du Techno puisque les salaires y sont globalement plus élevés. Sauf que la question est de regarder comment les subventions sont redistribuées !

Différences entre Techno et Lardy (grille 2024) : à partir de la situation de Lardy, nous avons recalculé avec les règles du Techno ce que deviendrait le quotient, le % de subvention et le maxi du crédit annuel tourisme pour quelques exemples. Le calcul des quotients étant différent, ils ont été recalculés sur la base d'une déclaration d'impôts sans frais réels.

Sur le tourisme, il y a donc des différences sensibles entre Techno et Lardy sur les modes de fonctionnement :

		lardy		techno		lardy		techno		lardy		techno					
		1 part				2 parts				3 parts				4 parts			
Q1 Lardy	Quotient	Q1	C9	Q1	C5	Q1	C3	Q1	C2								
	% de subv	65%	32%	65%	40%	65%	44%	65%	47%								
	Maxi annuel	1005	646	1302	1085	1698	1576	2094	1830								
Q3 Lardy	Quotient	Q3	C13	Q3	C7	Q3	C4	Q3	C3								
	% de subv	60.0%	24%	60.0%	36%	60.0%	42%	60.0%	44%								
	Maxi annuel	948	596	1221	1045	1585	1544	1950	1801								
Q5 Lardy	Quotient	Q5	C15	Q5	C9	Q5	C6	Q5	C4								
	% de subv	55%	20%	55%	32%	55%	38%	55%	42%								
	Maxi annuel	891	571	1140	1006	1473	1489	1805	1763								
Q8 Lardy	Quotient	Q8	C15	Q8	C12	Q8	C8	Q8	C6								
	% de subv	47.5%	20%	47.5%	26%	47.5%	34%	47.5%	38%								
	Maxi annuel	805	571	1019	946	1304	1434	1589	1701								
Q11 Lardy	Quotient	Q11	C15	Q11	C15	Q11	C10	Q11	C7								
	% de subv	40%	20%	40%	20%	40%	30%	40%	36%								
	Maxi annuel	719	571	897	886	1135	1376	1372	1669								
Q14 Lardy	Quotient	Q14	C15	Q14	C15	Q14	C12	Q14	C9								
	% de subv	32.5%	20%	32.5%	20%	32.5%	26%	32.5%	32%								
	Maxi annuel	633	571	776	886	966	1322	1156	1603								
Q18 Lardy	Quotient	Q18	C15	Q18	C15	Q18	C15	Q18	C12								
	% de subv	22.5%	20%	22.5%	20%	22.5%	20%	22.5%	26%								
	Maxi annuel	519	571	614	886	741	1236	867	1531								

- Lardy possède une grille plus solidaire que celle du Technocentre (selon le quotient familial, subv. de 22,5° à 65% au lieu de 20% à 50% au Technocentre). Cela permet aux plus faibles revenus de pouvoir partir en vacances plus facilement

- Il y a aussi des différences sensibles sur le maxi du crédit annuel tourisme. Pour les plus bas salaires par exemple, le crédit annuel est plus faible au Techno qu'à Lardy.

Selon leur situation familiale, les quotients de Lardy de Q1 à Q5 peuvent perdre de 15% à 35% de subvention avec les grilles du Techno et de 130 à 350 € sur leur crédit annuel tourisme !

- A Lardy, nous avons pris en compte la situation parfois compliquée pour voyager des personnes seules avec des coût supplémentaires. Avec les grilles du Techno, les personnes seules sont particulièrement désavantagées que ce soit en % ou en maxi de subvention

Il y a aussi, pour tous les niveaux de salaires, des différences sur la prise en compte des familles recomposées en garde alternée qui sont plus favorables à Lardy qu'au Techno.

Mais surtout à Lardy, pour la très grande majorité **des « journées-WE-séjours » proposés par le CSE, la subvention est « en plus » par rapport au crédit annuel tourisme.** (les séjours proposés par le CSE sont aussi complémentaires aux chèques vacances)

Nous avons voulu ce système de subvention complémentaire pour que les séjours du CSE soient « un plus » pour les salariés et qu'ils n'aient pas le choix à faire entre ces séjours CSE et leurs vacances habituelles. Et pour éviter que ces subventions complémentaires ne profitent toujours aux mêmes personnes, nous avons mis en place un système de points qui fonctionne bien et permet de faire tourner les participants.

→ **Par contre au Techno, si vous partez avec les séjours du CSE, la subvention sera déduite de votre crédit annuel ou alors vous ne pourrez plus bénéficier de chèques vacances.**

Cela changerait donc totalement la donne pour pas mal de salariés qui veulent pouvoir s'offrir un séjour un peu exceptionnel ou l'opportunité d'un week-end ou d'une journée proposée par le CSE

Pour la CGT, dégrader la solidarité et baisser les subventions Tourisme en basculant cette gestion au Technocentre ne nous paraît pas positif pour les salariés (c'est aussi le plus gros budget du CSE Lardy). C'est pourquoi les élus CGT ont voté pour l'option d'une commission de transfert à Lardy.

L'autre élément important qui nous a fait choisir de conserver la gestion à Lardy dans cette période transitoire, c'est qu'il nous paraît essentiel que **les salariés Ampere puissent s'exprimer au moment des élections de début 2024 sur ce que sera leur futur CSE.**

Et passer dans une délégation au Technocentre dès maintenant, va présager que cette délégation se poursuivra lorsque le CSE Ampere sera mis en place (c'est déjà la position du CSE du Techno). Cela aurait été un aller sans guère de retour possible. Nous pensons que c'est aux salariés de s'exprimer et de choisir les orientations de leur futur CSE lors des élections de début 2024. Ce sera alors à la nouvelle mandature, de faire ses choix le moment venu, sans avoir déjà une orientation définie que de poursuivre la délégation des activités par le CSE du Technocentre.

Dans le même ordre d'idée, basculer au Techno dès maintenant pourrait aussi avoir des conséquences sur le COSRL. En effet, le Techno possède l'ESR et la tendance serait alors de voir le COSRL disparaître pour s'intégrer à l'ESR. Là encore, rien n'est décidé, toutes les solutions sont envisageables. Ce sera à la nouvelle mandature Ampere SAS de faire ses choix en tenant compte des volontés des sportifs et du COSRL.

Autre remarque : rassembler le maximum de personnes au sein d'un seul CSE, c'est aller vers la centralisation. C'est prendre le risque de perdre les actions locales mises en place depuis de nombreuses années à Lardy et qui rencontrent un beau succès auprès des salariés (animations, billetterie, sorties, moments collectifs...)

Choisir la poursuite de la gestion à Lardy pour les salariés Ampere dans la période transitoire :

- C'est maintenir la solidarité sur le poste de dépenses le plus important des ASC (le tourisme).
- C'est maintenir la possibilité, pour les salariés, de partir un WE, un séjour exceptionnel, sans couper dans leur budget vacances.
- C'est permettre aux salariés de s'exprimer sur les futurs choix du CSE d'Ampere sans leur imposer la solution du regroupement au Technocentre.
- C'est favoriser la proximité des activités face à une centralisation qui ferait perdre les spécificités locales du CSE auxquelles de nombreux salariés sont attachés .

Cette position a été majoritaire dans les votes puisque les élus CGT et les CFDT ont voté pour (les élus CFE-CGC se sont exprimés pour la délégation au CSE du Technocentre).

Pour défendre des augmentations de salaires pour toutes et tous, la CGT et SUD Lardy appellent les salariés à faire grève et à manifester ensemble à Paris le vendredi 13 octobre à partir de 14h.

Départ collectif en RER depuis Lardy, inscription par mail à cgt.lardy@renault.com

contre **L'AUSTÉRITÉ** pour **L'ÉGALITÉ**
pour les **SALAIRES** **FEMMES-HOMMES!**
et pour **RECONQUÉRIR**
LA RETRAITE À 60 ANS!
MANIFESTATION UNITAIRE
VENDREDI 13 OCTOBRE 2023
14H00 • PLACE D'ITALIE

Contact : cgt.lardy@renault.com / **Facebook :** **CGT.RENAULT.LARDY91**

La CGT Lardy : syndicat de site pour tous les salariés du CTL
RENAULT – PRESTATAIRES – INTERIMAIRES – APR – ETAM - CADRES.

